

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 08/02/2018

Département de
la VIENNE

Arrondissement de
MONTMORILLON

| nombre de conseillers en exercice | Nombre de conseillers présents | Nombre de conseillers votants | Nombre de pouvoir |
|---|--------------------------------------|-------------------------------------|----------------------|
| 41 | 25 | 25 | 3 |

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil dix-huit, le quinze février, à 18h30 les délégués du comité syndical ont été convoqués par M. Philippe BELLIN, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia de la communauté de commune de la Région Couhé (8 rue Hemmoor 86700 COUHE). Le comité syndical à ce jour, à cette heure et à ce lieu est de vingt-cinq sur les quarante et un, le quorum est donc atteint.

Etaient présents : BELLIN Jean - BELLIN Philippe - BELLINI Bruno - BERNARD Patrick - BIBAUD André - BOCK François - BOUFFARD Patrick - BOURCHENIN Michel - CHAPLAIN Christian - CHARRAUD Bruno - GREFFIER Jacky - GRIMAUD James - GROLLIER Louis-Marie - JEAN Gisèle - LABELLE Alain - LATU Roland - MARTIN Jean-Louis - PIN Olivier - POIRIER Frédy - ROUSSEL Pascal - ROYER Christian - SARDET Gérard - SICAULT Ludovic - TEXEREAU Dominique - THEVENET Roland

Etaient excusés : CHARGELEGUE Jérôme (pouvoir à M. POIRIER Frédy) - GUINAULT Jacques - MAGNY Fabienne - MOUSSERION Martine - SAUMUR Jean (pouvoir à THEVENET Roland) - TERRANOVA Jean-Luc (pouvoir à BELLIN Philippe)

Etaient absents : BAILLARGE Philippe - BARRAULT Serge - BLAISON Andrée - BOUCHER Marc - CHOISY Jean-Michel - COLLOBER Sarah - COMPAGNON Jean-Pierre - DIOT Xavier - JESBERGER Gilles - PORCHET Bernard -

A été élu secrétaire de séance M. PIN Olivier

Administratifs : BRANGEON Anne - MIRLYAZ Manuel - TRIBOT Lydie

Invités : GIRARD Sandra (Commune de Marçay et conseillère communautaire)

SOUS-PRÉFECTURE

16 FEV. 2018

MONTMORILLON

Délibération n°81_150218

Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du Comité Syndical et conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière du Syndicat a été établi pour servir de support au débat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

- **PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

- **APPROUVE** le Débat d'Orientation Budgétaire 2017 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2017.

Acte rendu exécutoire par
Le Président
Philippe Bellin
Couhé, le 16 février 2018



Pour copie conforme,
Couhé, le 16 février 2018
Le Président,
Philippe Bellin

